

Métropole Européenne de Lille

**CONSEIL
du 28 Avril 2026**

Note de Synthèse

Table des matières

Délégation de Monsieur le Président SKYRONKA Eric	2
Toutes compétences	2
Délégation de Monsieur le Vice-Président BAERT Dominique	6
Finances	6

Délégation de Monsieur le Président SKYRONKA Eric

Toutes compétences

26-C-0024 - Métropole européenne de Lille - Mandat 2026-2032 - Commissions thématiques et groupes de travail "Culture" et "Sports" - Désignation des membres

Suite à la délibération n°26-C-0019 du 10 avril 2026, portant sur la création de 7 commissions thématiques et des 2 groupes de travail "Sports" et "Culture", il convient de désigner les membres desdites instances.

Par conséquent, le Conseil de la métropole décide de procéder à la désignation des membres des 7 commissions et des 2 groupes de travail précités.

26-C-0025 - Métropole européenne de Lille - Mandat 2026-2032 - Commissions d'appel d'offres et de concession de service - Périmètre et Élection des membres

Par délibération n° 26-C-0020 du 10 avril 2026, le Conseil de la Métropole a créé deux commissions d'appel d'offres et de concession de services, conformément aux articles L.1411-5 et D.1411-5 du CGCT, et a fixé les modalités de candidatures.

Par conséquent, le Conseil de la métropole décide :

- 1) De définir les périmètres d'intervention des deux commissions d'appel d'offres et de concession de service ;
- 2) D'élire 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants de chacune des deux commissions d'appel d'offres et de concession de service créées ainsi que les suivants de liste.

26-C-0026 - Métropole européenne de Lille - Mandat 2026-2032 - Désignation des membres de la Commission de Concession d'Aménagement

Par délibération n°26-C-0021 du 10 avril 2026, le Conseil de la Métropole a créé une commission de concession d'aménagement, conformément à l'article R300-9 du code de l'urbanisme.

Par conséquent, le Conseil de la métropole décide :

- 1) De désigner à la proportionnelle les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants ;
- 2) De ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

26-C-0027 - Métropole européenne de Lille - Mandat 2026-2032 - Composition de la Commission consultative des services publics locaux

Par la délibération n° 26-C-0022 du 10 avril 2026, le Conseil de la métropole a décidé de créer une CCSPL décomposée en 4 chambres thématiques et composée de 10 élus, représentant à la proportionnelle le conseil métropolitain et de tout représentant d'usagers pertinents.

Par conséquent, le Conseil de la métropole décide de désigner les membres de la commission consultative des services publics locaux (10 conseillers métropolitains et des associations locales représentant les usagers).

26-C-0028 - Métropole Européenne de Lille - Mandat 2026-2032 - Désignation de représentants au sein du Conseil de l'eau

Suite à l'installation du nouveau Conseil métropolitain, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Métropole Européenne de Lille au sein du Conseil de l'eau.

Par conséquent, le Conseil de la métropole décide :

- 1) De recourir, à l'unanimité, au scrutin à main levée le cas échéant, compte tenu des modalités de présentation des candidatures ;
- 2) De désigner, en tant que représentants de la métropole européenne de Lille au sein du conseil ci-dessus évoqué les candidats arrêtés selon les modalités définies et présentés en annexe de la délibération, dès lors qu'ils constituent pour chaque siège une candidature unique.

26-C-0029 - Métropole européenne de Lille - Mandat 2026-2032 - Régie publique à personnalité morale de production d'eau de la Métropole européenne de Lille SOURCEO - Désignation de représentants au sein de la régie publique

Suite à l'installation du nouveau Conseil métropolitain, il convient de désigner des représentants de la Métropole européenne de Lille au sein de la régie publique à personnalité morale de production d'eau SOURCEO.

26-C-0030 - Métropole Européenne de Lille - Mandat 2026-2032 - Désignation de représentants dans les syndicats mixtes

Suite à l'installation du nouveau Conseil métropolitain, il convient de désigner des représentants de la Métropole européenne de Lille au sein des syndicats intercommunaux suivants :

- Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de Lille Métropole (SM du SCot) ;
- Syndicat mixte de l'aéroport de Lille Métropole (SMALIM) ;
- Syndicat mixte « Hauts de France mobilités » ;
- Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux de la Lys (SMAEL) ;

- Syndicat Mixte Interdépartemental de Distribution des Eaux du Nord de la France (SIDEN - SIAN) ;
- Syndicat mixte du SAGE de la Lys (SYMSAGEL) ;
- Syndicat mixte du SAGE Marque-Deûle (SymMaD).

26-C-0031 - Métropole Européenne de Lille - Mandat 2026-2032 - Désignation de représentants dans les sociétés anonymes d'économie mixte (SAEM) et sociétés publiques locales (SPL)

Suite à l'installation du nouveau Conseil métropolitain, il convient de désigner des représentants de la Métropole européenne de Lille au sein des sociétés anonymes d'économie mixte (SAEM) et des sociétés publiques locales (SPL) suivantes :

- SAEM SORELI ;
- SAEM EURALIMENTAIRE ;
- SAEM Lille Grand Palais (LGP) ;
- SAEM Ville Renouvelée ;
- SPLA « Fabrique des quartiers » ;
- SEM EuraTechnologies ;
- SEM LILLE METROPOLE HABITAT ;
- SPL EURALILLE ;
- SPL Ville Renouvelée ;
- SPL TRISELEC.

26-C-0032 - Métropole Européenne de Lille - Mandat 2026-2032 - Désignation de représentants au sein des établissements publics de coopération culturelle, de l'établissement public foncier et des groupements d'intérêt public

Suite à l'installation du nouveau Conseil métropolitain, il convient de désigner des représentants de la Métropole européenne de Lille au sein des établissements publics de coopération culturelle, de l'établissement public foncier et des groupements d'intérêt public dont elle est membre, à savoir :

- EPCC Condition publique ;
- EPCC LaM ;
- EPCC Opéra de Lille ;
- EPF Nord-Pas-de-Calais ;
- GIP Office de tourisme de la MEL (OTM) ;
- GIP EuraCreative byPlaine Images ;
- GIP Institut du Monde Arabe (IMA) ;
- GIP Centre Ressource du Développement Durable (CERDD) ;
- GIP institut régional de la ville (IREV).

26-C-0033 - Métropole européenne de Lille - Mandat 2026 - 2032 - Désignation de représentants au sein des associations participant au rayonnement international, artistique, culturel et sportif de la Métropole

Suite à l'installation du nouveau Conseil métropolitain, il convient de désigner des représentants de la Métropole européenne de Lille au sein des associations participant au rayonnement international, artistique, culturel, et sportif de la MEL, à savoir :

- Agence d'attractivité Hello Lille ;
- Association Lille 3000 ;
- Orchestre National de Lille (ONL) ;
- Association « Territoires d'Événements Sportifs » (TES).

Délégation de Monsieur le Vice-Président BAERT Dominique

Finances

26-C-0034 - Rapport d'orientations budgétaires - Exercice 2026

Conformément aux dispositions de l'article L.1612-26 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), doit se dérouler, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget primitif, un débat sur les orientations budgétaires. Ce débat est la première étape incontournable du cycle budgétaire. Un rapport sur les orientations budgétaires servant de base au débat est donc présenté en annexe. Ce rapport reprend différents éléments de contexte, la présentation de la stratégie financière de la collectivité au service de ses habitants et de l'économie locale.

Il est proposé au conseil métropolitain d'engager le débat avant de se prononcer sur le budget 2026 qui sera ensuite soumis au vote de l'assemblée.

Par conséquent, le Conseil de la métropole décide de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 sur la base du rapport annexé à la présente délibération.